Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251216-2025_65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 25 novembre 2025

Date de convocation
9 décembre 2025

Date d'affichage
9 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, R. BIHAN, C. DALLONGEVILLE, M.L. PÉRENNES, S. THEPAUT, A. NOT, V. BRICET, P. NOT,
Absents excusés : P. LE CORRE
Absents non excusés : C. PINSON, Y. NEUDER

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2025-65

Signature de la convention d'appel aux dons avec la Fondation du patrimoine pour la restauration du retable et des statues de l'Eglise

La Fondation du patrimoine organise des campagnes d'appel aux dons pour aider les collectivités et les associations à financer leur projet de restauration du patrimoine. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt : 66% pour les particuliers, 75 % pour les personnes imposables à l'IFI, 60% pour les entreprises.

Afin d'aider la commune de Locarn à financer les travaux de restauration du retable et des statues de l'Eglise Saint-Hernin, un appel aux dons est sollicité sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADHERER** à la convention de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y afférents.

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251216-2025_65-DE